



Séance du mardi 09 novembre 2021

Le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Consrce dûment convoqué le 17 septembre 2021 s'est réuni le mardi 21 septembre 2021 à 20 heures, à la salle du conseil municipal, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc THIMONIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 13

Présents : Jean-Marc THIMONIER – Pascal DIDELET – Bertrand GAULE - Laurence PAGNON – Franck BAULAN – Odile BELIER-COLLONGE – Serge FERRANDEZ – Yoann TRICAULT – Magalie NEVEU - Vincent BRUN – Charlotte PIERRAT – Thomas RIGAUD - Julie SABY

Absent(s) représenté(s) : Marylène CELLIER a donné pouvoir à Laurence PAGNON – Caroline VITAL a donné pouvoir à Vincent BRUN

Absents: Nathalie ROUGEMONT – Emmanuel VINCENT – Elisabeth SAGE – David OHANNESSIAN

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20 heures 00.

Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal par **15 voix Pour**, 0 voix Contre, 0 abstention, a élu Bertrand GAULE

Informations sur les décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L.2122-22 du CGCT

Ordre du jour

1. FONCIER – Acquisition des parcelles pour l'aménagement de la route de Pollionnay. – autorisation de signer les actes
2. FINANCES – Admissions en non-valeur
3. FINANCES – Subvention au club de handball de Marcy l'Etoile
4. FINANCES – Convention de déneigement pour la période hivernale 2021 - 2022
5. INTERCOMMUNALITE – Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement collectif et non collectif (SIAPHY)
6. INTERCOMMUNALITE – Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable (SIDESOL)
7. INTERCOMMUNALITE – Mutualisation – convention accord cadre de prestations relatives à la réalisation de branchements neufs de raccordement sur les réseaux d'eaux usées et sur les réseaux d'eaux pluviales (SIAPHY)

FONCIER – Acquisition des parcelles pour l'aménagement de la route de Pollionnay – autorisation de signer les actes

Délibération n° 2021-44

Monsieur Bertrand GAULÉ, adjoint à l'urbanisme et à la voirie rappelle le projet d'aménagement sur route de Pollionnay - RD 99. La création de voies sécurisées pour les piétons et les modes doux nécessitent l'acquisition de parcelles auprès des riverains.

Après tractations avec les propriétaires, il est convenu d'acquérir les parcelles suivantes :

Parcelle	Propriétaire	Lieudit	Surface
A 159p	POIX Chantal Aimée	PIPORA	00 ha 00 a 37 ca
A 160p	POIX Chantal Aimée	PIPORA	00 ha 00 a 23 ca
A 161p	POIX Chantal Aimée	52 route de Pollionnay	00 ha 00 a 10 ca
A 162p	POIX Chantal Aimée	PIPORA	00 ha 04 a 27 ca
A 587p	POIX Chantal Aimée	PIPORA	00 ha 01 a 28 ca
TOTAL POIX		3.500,00 €	00 ha 06 a 25 ca
A 588 p	BOURDIN/DONOT Danielle	PIPORA	00 ha 00 a 92 ca
TOTAL BOURDIN/DONOT		1.000,00 €	00 ha 00 a 92 ca

Total général	4.500,00 €	00 ha 07 a 17 ca
----------------------	-------------------	-------------------------

Il est proposé au conseil municipal :

- **d'approuver** l'acquisition des parcelles aux prix convenus
- **d'autoriser** le Maire à signer les actes notariés et tous documents afférents
- **dit** que les crédits sont inscrits au BP 2021 et suivants

Avis favorable à l'UNANIMITE

FINANCES – Admissions en non-valeurs

Délibération n° 2021-45

Monsieur le Maire informe que l'Assemblée délibérante que, Madame la Trésorière Principale de Vaugneray a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui. Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 84,27 €. Il précise que ces titres concernent des inscriptions aux services périscolaires.

Conformément au décret n° 2017-509 du 7 avril 2017 modifiant l'article D. 1611-1 du code général des collectivités territoriales, le seuil de recouvrement des créances non fiscales des collectivités locales étant fixé à 15 €, la plupart des titres présentés sont inférieurs à ce seuil.

Le tableau ci-dessous détaille les créances communales en cause.

Numéro de pièce	Objet	Non-valeur
2021/R1-70	Périscolaire	2,70 €
2018/R27-73	Restaurant scolaire	61,35 €
2018/R28-73	Périscolaire	8,18 €
2019/R101-73	Périscolaire	0,70 €
2017/R70-72	Périscolaire	2,02 €
2017/R3-90	Périscolaire	0,70 €
2019/R5-100	Périscolaire	0,50 €
2017/R14-155	Périscolaire	8,12 €
	Total	84,27 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par la Trésorerie de Vaugneray,

Vu le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Trésorier Principal de Vaugneray dans les délais légaux.

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs d'irrécouvrabilité évoqués par le Comptable.

Il est proposé au conseil municipal

- **D'ADMETTRE** en non-valeur les créances communales dont le détail figure ci-dessus,
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Avis FAVORABLE à l'unanimité

FINANCES – Subvention au club de handball de Marcy l'Etoile

Délibération n° 2021-46

Madame Laurence Pagnon, adjointe aux affaires scolaires et à la vie associative informe le conseil municipal que l'association de handball de Marcy l'Etoile a sollicité la commune pour le versement d'une subvention pour le fonctionnement du club sportif.

Deux critères cumulatifs ont été retenus pour le versement d'une subvention :

- 1 – le montant de l'adhésion doit être équivalent pour les sportifs de Sainte-Consorce et de Marcy l'Etoile.
- 2 – L'ASMC Handball doit communiquer les noms des adhérents de moins de 18 ans domiciliés à Sainte-Consorce ;

Il s'avère que 19 adhérents remplissent ces deux critères d'octroi et qu'il est envisagé de verser une subvention de 12€ par adhérent, soit $19 \times 12 \text{ €} = 228 \text{ €}$

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'accepter** le versement d'une subvention de 228 € à l'association sportive de handball de Marcy l'Etoile, selon les critères définis ci-dessus

- **De dire** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Avis FAVORABLE à l'unanimité

FINANCES – Convention de déneigement pour la période hivernale 2021-2022

Délibération n° 2021-47

Monsieur Bertrand GAULÉ, adjoint à l'urbanisme et à la voirie indique que la réglementation permet aux communes de recourir, dans certaines conditions aux services d'un agriculteur pour effectuer le déneigement des voies publiques communales à condition qu'ils n'apportent leur concours qu'aux collectivités locales et que la lame qui équipe le véhicule soit fournie par la collectivité. (Article 48 de la Loi d'orientation agricole de juillet 2010).

Il est proposé de confier ces opérations de déneigement à Messieurs Patrice DELORME et Antonin DELORME, agriculteurs à Sainte-Consorce, selon les modalités et prix suivants, pour la saison hivernale 2021-2022.

Compte-tenu du contexte ponctuel de hausse des prix du carburant, il est convenu pour cette seule période hivernale d'accorder une hausse de 10 % sur les prestations de traitement des voiries (salage, déneigement, nettoyage matériel), à savoir :

Salage : Durée intervention 3 heures 30 - Taux horaire : 70,40 € HT, soit 77,44 € TTC

Déneigement : Taux horaire : 70,40 € HT, soit 77,44 € TTC

Nettoyage matériel (forfait 1 heure) : Taux horaire : 70,40 € HT, soit 77,44 € TTC

Prime d'astreinte annuelle : 700 € HT, soit 770 € TTC

Remisage du matériel : 80 € HT, soit 88 € TTC

Stockage du sel : 80 € HT, soit 88 € TTC

Entretien courant, fournitures et petites réparations d'un montant inférieurs à 100 € :
Remboursement sur présentation de facture.

Il est proposé à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** les dispositions ci-dessus telles que détaillées dans la convention annexée à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention,
- **D'IMPUTER** la dépense en section de fonctionnement à l'article 61523.

Avis FAVORABLE à l'unanimité

INTERCOMMUNALITE – Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité des Services d’assainissement collectif et non collectif (SIAVHY).

Délibération n°2021-48

Monsieur Bertrand GAULE, adjoint à l’urbanisme et à la voirie rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d’un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d’assainissement collectif et non collectif.

Ce rapport doit être présenté à l’assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l’exercice concerné et faire l’objet d’une délibération.

Ce rapport est public et permet d’informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, il est demandé au le conseil municipal :

- ✓ **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport sur le prix et la qualité des services publics d’assainissement collectif et non collectif de Sainte-Consorte

Avis FAVORABLE à l’unanimité

INTERCOMMUNALITE – Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d’eau potable (SIDESOL).

Délibération n°2021-49

Madame Odile BELIER COLLONGE, conseillère municipale et représentante de la commune auprès du SIDESOL, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d’un rapport annuel sur le prix et la qualité de l’eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l’Assemblée Délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l’exercice concerné et faire l’objet d’une délibération.

Ce rapport est public et permet d’informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, il est demandé au le conseil municipal :

- ✓ **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d’eau potable de Sainte-Consorte

Avis FAVORABLE à l’unanimité

INTERCOMMUNALITE – Mutualisation – Convention accord cadre de prestations relatives à la réalisation de branchements neufs de raccordement sur les réseaux d’eaux usées et sur les réseaux d’eaux pluviales (SIAVHY)

Délibération n°2021-50

Retrait de l’ordre du jour à la demande des services du SIAVHY. Décision reportée lors d’une séance ultérieure.

Questions diverses :

Comité historique : Programmation des 150 ans de la séparation des communes de Marcy l'Etoile et Sainte-Consorce : Laurence PAGNON

Les temps forts :

Janvier : Lancement des commémorations par les maires des deux communes,

Mars : Implication des entreprises avec journée portes ouvertes de Bio Mérieux le 26/03/22,

avril : journées de la louve, animations avec les commerçants et quinzaine commerciale.,

mai : marathon photos avec concours sur le thème des 150 ans, 21/05 fête du sport + spectacle (basket en folie et danse de rue). Rencontre sportive entre Marcy et Sainte-Consorce à cette occasion.

18 Juin : balade nocturne à vélo entre les 2 communes. Arrivée à la fête de la musique sur la commune de Sainte-Consorce + fête du pain à Marcy avec animations et expos : fabrication du pain du souvenir.

Septembre : journées du patrimoine : 4 conférences

Octobre : fête de la bière

Juillet : 7 au 10/07. Marcy invite le jumelage allemand, Sainte-Consorce invitera le Portugal

- 07/07 reconstitution du premier CM, les conseillers de Sainte-Consorce seront invités. La participation des Conseils Municipaux des Jeunes des 2 communes est souhaitée. Le récit des griefs entre les 2 communes sera lu à cette occasion.
- 08/07 : journée portes ouvertes en mairie de Marcy + soir apéritif en mairie de Sainte-Consorce avec plantation de l'arbre de l'amitié.
- 09/07 : inauguration du parcours historique dans le village de Marcy + fête en soirée avec troupe de théâtre de rue.
- 10/07 : messe + cérémonie au monument aux morts avec discours des maires des deux communes + barbecue géant avec invitation des populations des 2 villages avec concours de pétanque à Sainte-Consorce.

Communication publique avec un seul et même programme

Participation des enfants de l'école avec témoignages sur l'école d'avant.

14/05, atelier d'écriture pour créer des textes et de la poésie. Exposition à la médiathèque avec les dessins des enfants. Expo des objets école d'avant et d'aujourd'hui dans la salle du conseil de Sainte-Consorce, 12/03 dictée populaire ambiance école d'avant sur un texte à choisir niveau certificat d'études.

Septembre, lecture de textes mis en musique, échanges de courriers entre les 2 communes au moment de la scission. Edition d'un livret souvenir pour témoigner de ces temps forts avec textes et photos.

Tiers lieu :

Monsieur le Maire rappelle la réunion qui s'est tenue 3 semaines plus tôt pour envisager une collaboration avec la paroisse en présence du prêtre et des collaborateurs de la paroisse. Une visite des locaux et de l'appartement situé au-dessus de la cure a été organisée. Il en ressort une réelle volonté d'ouverture des membres de la paroisse mais une interrogation subsiste quant à la typicité des lieux pour accueillir les différents événements. Il apparaît donc opportun de faire un essai pour savoir ce qu'il est possible d'organiser comme manifestation.

A l'occasion de la visite, la question de la propriété des lieux a été posée, à savoir si la cure appartient au patrimoine de l'église ou à celui de la commune. Il s'avère que la loi de 1905 sur la séparation de l'église et de l'Etat stipule que l'appartement et la cure sont la propriété de la commune. Pour autant, la paroisse dispose d'un droit d'usage historique de la cure que la commune ne souhaite pas remettre en cause, bien au contraire.

Le Maire au nom du Conseil municipal se dit attentif et bienveillant quant à la démarche, mais précise que cela reste une initiative associative.

Après réflexion, il s'avère que l'appartement est peu adapté pour recevoir les activités du 1/3 lieu. Par ailleurs, le local kiné est disponible depuis 1 an, de plain-pied, aménagé et dans le centre bourg. De plus, son usage pourrait être exclusivement dédié du 1/3 lieu qui pourrait personnaliser les lieux, sous réserve d'éventuelles restrictions d'usage (cuisine par exemple). Son emplacement pourrait permettre d'envisager l'exportation d'animations et d'activités sur la place de l'église. L'appartement serait alors remis à la location.

Cette proposition, qui permet de répondre au projet et de lui permettre de monter en puissance, recueille un avis favorable de la part des élus.

Travaux : Pascal DIDELET

Boulodrome : Les devis ont été réceptionnés et force est de constater des dérives au niveau des prix compte-tenu d'une estimation sous-évaluée et d'une augmentation des matières premières suite à la crise sanitaire. Des pistes d'économie à hauteur de 50.000 € sont envisagées mais le projet reste cependant, au-dessus du seuil des marchés publics, d'où la nécessité de lancer une consultation via un MAPA.

Il est rappelé que le projet a fait l'objet d'octroi de subventions de la part du Conseil Départemental du Rhône à hauteur de 18.200 € de Marcy l'Etoile à hauteur de 30.000 €.

Cimetière : Le chantier rencontre des problèmes d'approvisionnement empêchant actuellement son démarrage. D'ici au 31/12, le portillon d'accès et le caveau provisoire auront été réalisés.

Cuve EP de l'école : Le chantier sera réalisé d'ici la fin de l'année si les conditions d'approvisionnement le permettent.

Extension GS : L'ouverture des locaux s'est déroulée comme prévu le 08/11 avec succès. Des travaux de finition sur les volets roulants et la pose des tablettes des fenêtres sont à finaliser ainsi que la végétalisation de la toiture plate. Pascal DIDELET tient à remercier Sandrine BADEY et Stéphane GILLET pour le travail effectué sur le chantier de l'école.

Rénovation énergétique : Le dossier a marqué un temps d'arrêt pour finaliser l'implantation de la chaufferie bois. Devant l'impossibilité de l'implanter sur le terrain attenant au parking, plusieurs autres solutions sont en réflexion et notamment :

- en contrebas du skate-parc mais l'implantation est rendue difficile à cause de la pente du terrain.
- devant le mur borgne de la SAR dans l'espace vert. La topographie est favorable, les réseaux de chaleur seraient à proximité des bâtiments et la giration du camion de livraison possible sur le parking.

Atelier CAUE du 26/10 : L'atelier de lecture de paysage s'est déroulé en extérieur sur la rue de Verdun, du 30 août 1944 et Antoine Brun. L'un des objectifs était de repérer des éléments remarquables dans le village. Le CAUE souhaite par cette pratique traduire la perception que les élus ont du village. Une synthèse et la restitution se feront lors de la prochaine réunion. L'idée étant qu'une appropriation de l'espace permet de mieux se projeter dans les propositions futures : Enjeux de vues sur les grands paysages.

Visite assemblée Nationale : Proposition d'un trajet par car avec départ à 3 heures du matin, ce qui permet de passer 10 heures sur place. 50 places sont disponibles. Les jeunes du CCJ payent avec leur opération vide-greniers. Pour les jeunes du CMJ, le calendrier et la crise sanitaire ne leur permettant pas d'organiser une manifestation d'ici le 22/01 pour financer leur voyage, de dernier sera pris en charge par la commune. Il sera demandé à chaque participant 44 € par personne.

Réunion du 06/12 à la CCVL : Monsieur le Maire rappelle l'invitation des élus de la CCVL pour la présentation du rapport d'activité à tous les élus et DGS des communes membres dans la salle Inter'val suivi de la présentation du PCAET par Julie SABY en charge du dossier au SOL.

Commémoration du 11/11 à 10h30

Inauguration de Clappe-loup le 25/11/2021 à 18h30

Inauguration groupe scolaire : 30/11/2021 à 18h30.

L'ensemble des points soumis à l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h05.